



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE

AU SERVICE DE LA MÉMOIRE DE
VOTRE DÉPARTEMENT

— ARCHIVES —
DÉPARTEMENTALES
DE LA GUADELOUPE



NOS 5 MISSIONS

Depuis leur création en 1951 en Guadeloupe, les Archives départementales collectent, classent, conservent et communiquent les documents produits par les services publics implantés dans le département, ainsi que les documents privés intéressant l'histoire locale.

COLLECTER

Les Archives départementales ont l'obligation légale de recevoir les archives dont l'intérêt historique, administratif et juridique justifie leur conservation définitive. Les administrations et les organismes publics qui les produisent ont l'obligation de les verser. Elles peuvent également recevoir en don ou acquérir des archives privées intéressant l'histoire locale : fonds de familles, d'entreprises, d'érudits locaux, d'associations, de photographes ou d'architectes par exemple. En complément des fonds d'archives, la bibliothèque des Archives départementales de la Guadeloupe s'enrichit chaque année d'ouvrages relatifs à l'histoire locale et régionale (10 000 ouvrages actuellement) ; elle comporte également une importante collection de journaux et de périodiques alimentée par la gestion du dépôt légal des imprimeurs.



CLASSER

Les Archives départementales classent les documents qu'elles collectent et en établissent la description dans des instruments de recherche mis à la disposition du public en salle de lecture. Ils sont aussi mis en ligne sur le site internet des Archives départementales au fur et à mesure de l'avancée des traitements intellectuels et numériques.

CONSERVER



Pour transmettre les documents hérités du passé aux générations futures, 6 kilomètres linéaires actuellement, il est nécessaire de veiller à leur bonne conservation matérielle et de les préserver des différentes causes possibles de dégradation : fragilité intrinsèque des supports, humidité, moisissures, chocs thermiques, insectes... Les Archives départementales assurent ainsi un contrôle et une régulation de la température et de l'hygrométrie des magasins de conservation, conditionnent les documents dans des matériaux spécifiques (cartons et papier neutres) et font restaurer et relier les documents endommagés par leur atelier de restauration et reliure.

COMMUNIQUER

La conservation des fonds est organisée pour l'information des citoyens et dans l'intérêt de la recherche historique. La finalité ultime des actions menées par les archives départementales est de communiquer les documents au public, dans les conditions prévues par la loi. A cette fin, la salle de lecture et de recherche est ouverte au public et 500 000 pages d'archives sont également accessibles sous forme numérisée, accessibles pour partie sur notre site internet.



VALORISER



Service éducatif :

Chaque année, le service éducatif propose aux classes des écoles, collèges, et lycées de la Guadeloupe de partir à la découverte des archives. A travers la visite du bâtiment, des activités en ateliers (autour de documents originaux ou numérisés) mais également grâce aux dossiers pédagogiques produits par le service, les élèves sont initiés à la connaissance des sources patrimoniales de notre département. et à la recherche historique.

Contact : archives@cg971.fr

Nos expositions itinérantes

Les Archives départementales conçoivent et mettent à disposition gratuitement des expositions itinérantes. Les thématiques sont variées et les structures susceptibles d'accueillir une exposition le sont tout autant : établissement scolaire, médiathèque, mairie, maison de retraite, maison des associations. Pour plus d'informations.

Contact : archives@cg971.fr

Nos conférences :

Des conférences sont régulièrement organisées aux Archives départementales de la Guadeloupe, en général le jeudi, à partir de 18 heures. La programmation est annoncée sur le site internet.

SALLE DE LECTURE OUVERTE AU PUBLIC
EN FONCTION DE LA SITUATION SANITAIRE.
NOUS CONSULTER.

BISDARY
97113 GOURBEYRE
05 90 81 13 02
ARCHIVES@CG971.FR

ARCHIVESGUADELOUPE.FR